

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-008-2020-03

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 6 MARS 2020

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-03-02-009 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de	
Créteil (1 page)	Page 3
IDF-2020-03-02-005 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de	
Créteil (4 pages)	Page 5
IDF-2020-03-02-012 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement	
professionnel de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 10
IDF-2020-03-02-010 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat	
de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 13
IDF-2020-03-02-013 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et	
continue du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 16
IDF-2020-03-02-008 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (3 pages)	Page 19
IDF-2020-03-02-004 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame	
Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 23
IDF-2020-03-02-011 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur	
Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil	
(3 pages)	Page 26
IDF-2020-03-02-006 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur	
Luigi PUCCI, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat	
de Créteil (3 pages)	Page 30
IDF-2020-03-02-007 - Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur	
Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil (2	
pages)	Page 34

IDF-2020-03-02-009

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- **VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Aurore THILL attachée principale de l'État;

ARRETE

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

ARTICLE 2: Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 février 2018.

ARTICLE 3:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-005

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés;
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- **VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 février 2020 nommant madame Corinne SCHITTENHELM, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à partir du 1^{er} mars 2020;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 nommant madame Sandrine LANDES attachée principale d'administration au rectorat de l'académie de Créteil ;

- **VU** l'arrêté ministériel du 13 juillet 2019 nommant madame Virginie SAIDANI, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 7 novembre 2017 affectant madame Chantal NODANCHE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, au rectorat de l'académie de Créteil :
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2019 nommant madame Marine MARCHAND secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 septembre 2019 nommant madame Hassina CAMARD ABDOULLA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2011 nommant madame Judith ESPERANCE adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 25 août 2011;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 28 septembre 2018 nommant madame Rolanette COSAQUE adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil;
- VU le contrat de recrutement à durée indéterminée en date du 15 juillet 2014 engageant madame Fariza GHALEB comme agent contractuel sur des fonctions d'agent administratif au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- VU la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale »;

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à :

- Mesdames Sandrine LANDES et madame Virginie SAIDANI, chefs de service,
- Monsieur Daniel DIDISSE, chef de service par intérim,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM et Virginie SAIDANI et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée à **mesdames** Françoise ANNE, Hassina CAMARD ABDOULLA, Rolanette COSAQUE, Judith ESPERANCE, Fariza GHALEB, Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, Marine MARCHAND, Chantal NODANCHE et Nicole ZALI, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement
- recettes non fiscales.

ARTICLE 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM, Sandrine LANDES et Virginie SAIDANI et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Hassina CAMARD ABDOULLA
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

ARTICLE 5: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 14 novembre 2019.

ARTICLE 6:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-012

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel de l'académie de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel de l'académie de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D.222-20;
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- **VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;
- **VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFE);
 - Ordres de mission des personnels ATSS formateurs et stagiaires en France;
 - Etats de liquidation des vacations de formateurs ;
 - Bons de commande, services faits relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement;
 - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, aux personnels ATSS et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion des demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'Académie de Créteil
 - Notification des droits acquis dans le cadre du CPF;
 - Notification d'acceptation ou de refus des demandes de mobilisation des droits acquis des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels ATSS et des personnels d'encadrement;
 - Conventions d'utilisation des droits liés au compte personnel de formation ;
 - Bons de commande, services faits relatifs à l'exécution des décisions d'acceptation d'utilisation des droits CPF;
 - Décrémentation des droits acquis suite à l'utilisation du compte personnel de formation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 octobre 2019.

ARTICLE 3:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-010

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- **VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 août 2017 intégrant madame Malika REZGUI, attachée territoriale principale, à compter du 11 avril 2017, dans le corps des attachés d'administration de l'État, au grade d'attaché principal, au rectorat de Créteil ;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Malika REZGUI, délégation de signature est donnée à :

- madame Monique TENN, cheffe du service des affaires sociales,

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

ARTICLE 3: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 septembre 2019.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-013

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- **VU** le Code du travail et notamment son article R 6233-17;
- **VU** le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- **VU** le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exercant en formation continue des adultes ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2017 nommant madame Nathalie GAUTIER, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil;

<u>ARTICLE 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- 1) En matière de gestion du personnel
 - Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
 - Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
 - Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA;
 - Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
 - Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement :
 - Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;
- 2) En matière de gestion financière
 - Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA;
 - Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.);
 - Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
 - Notification des subventions du F.A.M.
- 3) En matière de suivi de formation
 - Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
 - Dispense d'épreuves ;
 - Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

ARTICLE 2: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-008

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 juin 2014 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

1

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- madame Marine HENRY, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- madame Nathalie CZARNECKI, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
 - actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 10 septembre 2019.

ARTICLE 5:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-004

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le Code de l'éducation et notamment

les articles R.222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs, l'article R.222-19-2 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie, l'article D.220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie, l'article D.222-35 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général la signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;

- **VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire générale de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1:

Délégation permanente de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans les matières suivantes :

- 1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire
- 2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
- 3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil

- 4. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
 - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement.
 - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
- 5. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
- 6. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
- 7. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent
- 8. Surveillance des établissements privés hors contrat
- 9. Marchés publics
- 10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
- 11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
- 12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du du service statistique de l'académie de Créteil
- 13. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
- 14. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires
- 15. Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 février 2019.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-011

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- **VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté en date du 19 décembre 2019 affectant monsieur Julien LALIVE, proviseur de lycée, au rectorat de l'académie de Créteil pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements à compter du 1^{er} janvier 2020;
- **VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 28 septembre 2017 nommant madame Catherine LEBRET, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 3 décembre 2019 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil;

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
- Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire;
- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A;
- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;
- 2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E.:
 - Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré »;
- 3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;
- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance
- 4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;
- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse arrêtés des groupements comptables.
- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;
- Règlements des budgets des EPLE.
- 5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine RATEAU**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;
- **Madame Anne TANGUY**, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;
- **Madame Catherine LEBRET**, cheffe du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 15 janvier 2020.

ARTICLE 4:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-006

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil

- **VU** le **C**ode de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- **VU** l'arrêté ministériel en date du 1^{er} mars 2018 nommant monsieur Luigi PUCCI, ingénieur d'études, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation :
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 2019 plaçant madame Sylvie RAHMANI, technicienne de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, en position de détachement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;
- **VU** l'arrêté rectoral en date du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 28 septembre 2018 nommant madame Valérie MUNOZ-CIEZA SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale »

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- monsieur Serge M'PACKO, adjoint au chef de division, pôle logistique
- madame Sylvie RAHMANI, adjointe au chef de division, pôle administration et finance

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- madame Nadine SECHERESSE, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
 - Validation des demandes d'achats courants de la D.I.M.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
 - Bons de livraison ;
 - Courriers et actes courants relatifs au service logistique.
- monsieur Olivier ROMERO, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
 - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil;
 - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
 - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- monsieur Fabrice VOISIN, chef du service technique, monsieur Nicolas DEBET et madame Valérie MUNOZ-CIEZA, gestionnaires, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 novembre 2019.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

IDF-2020-03-02-007

Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil



Arrêté du 2 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil

- **VU** le Code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1er juillet 2014;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1er septembre 2012 ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale »

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE;
- assistance informatique;
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du budget opérationnel de programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

<u>ARTICLE 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle TORDJMAN, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

ARTICLE 3: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 3:

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé